

**Communiqué du 26 mars 2009**

## **Le Comité de la Charte publie son Rapport annuel sur le don en confiance en France en 2008**

**Le 26 mars 2009, le Comité de la Charte présente son deuxième « Rapport annuel sur le don en confiance » en France pour l'année 2008. Il y rend compte des résultats de ses contrôles et de ses activités. Deux nouvelles organisations agréées, 18 organisations dont l'agrément a été renouvelé avec des réserves, et une seule organisation renouvelée sans remarques : un bilan jugé satisfaisant par le Comité de la Charte. Il note par ailleurs un accroissement des demandes d'agrément mais regrette que de très nombreuses associations ou fondations ne jugent pas nécessaire de se soumettre à ses règles déontologiques et à ses contrôles. Selon Michel Soublin, Président du Comité « Au moment où les français vivent dans la crainte ou l'incertitude, il est plus que jamais nécessaire qu'ils gardent confiance dans les organisations caritatives et c'est notre mission car le don et sa bonne utilisation sont un facteur essentiel du bon fonctionnement de notre société ».**

### **Un constat : l'amélioration constante des pratiques**

Deux nouvelles organisations ont été agréées (Bureau International Catholique pour l'Enfance et Elevages Sans Frontières).

Le Comité a renouvelé **19 agréments** arrivant à échéance en 2008 (4 fondations et 15 associations) mais un seul l'a été sans réserve.

18 ont fait l'objet d'au moins une remarque, demande, injonction ou avertissement.

Parmi ces derniers, deux d'entre eux, ont nécessité un nouvel examen de la Commission. Il n'a pas été constaté de manquements graves qui auraient justifié le retrait de l'agrément.

Les principaux « points sensibles » ont concerné des insuffisances en matière :

- **de rigueur de la gestion** (nécessité d'avoir des procédures écrites, formalisation et actualisation de celles-ci...),
- **de communication envers les donateurs** (information diffusée sur le projet associatif, sur les structures mettant en œuvre le projet...).

Compte tenu du niveau d'exigence accru du Comité, ce bilan peut être considéré comme **satisfaisant**.

Le Comité constate que les organisations continuent globalement à progresser dans les 4 domaines suivants :

- Respect des statuts et gestion désintéressée
- Rigueur de la gestion
- Qualité de la communication et de la collecte de fonds
- Transparence financière

Le Comité note aussi que le nombre d'associations ou fondations intéressées à adhérer à ses principes et à se soumettre à ses contrôles augmente.

## Faire progresser la déontologie dans l'intérêt des donateurs

Le Comité a poursuivi ses études et réflexions en matière de déontologie. La Charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité a été complétée par une nouvelle version des Textes d'Application de la Charte, toute aussi précise mais plus pratique.

Rappelons que ces textes peuvent servir de modèle ou inspirer toutes les organisations qui s'inscriraient dans une démarche de progrès.

D'autres thèmes ont également été abordés et notamment :

- ✓ la présentation du Compte d'Emploi des Ressources et des informations financières,
- ✓ la question de la rémunération ou pas des dirigeants élus,
- ✓ la rémunération et le pilotage des prestataires de collecte
- ✓ l'optimisation de l'information du public et des donateurs.

L'Observatoire de la confiance dans les organisations qui font appel à la générosité du public du Comité, créé pour renforcer ses relations avec les donateurs et le public, a publié les résultats de la deuxième étude sur la confiance réalisée par TNS-Sofres. Voir : [www.comitecharte.org](http://www.comitecharte.org)

## Un contrôle en continu qui favorise le don en confiance

En 2007, la Commission d'agrément et de Contrôle avait renouvelé **18** agréments, **tous assortis de remarques**. Parmi ceux-ci, un avait été renouvelé après un deuxième examen et une organisation avait fait l'objet d'une convocation avant la fin de la période triennale d'agrément.

La Commission d'agrément et de contrôle avait noté des difficultés concernant, en particulier, des organisations de type fédératif ainsi que l'insuffisance d'éléments facilitant la compréhension du compte d'emploi des ressources (CER).

## La mission du Comité de la Charte est d'assurer la confiance des donateurs et d'œuvrer dans leur intérêt en élaborant des bonnes pratiques et en contrôlant l'application.

2

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque d'agrément suivante :



Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa mission depuis près de 20 ans est de promouvoir, à travers l'agrément qu'il accorde à ses membres, une plus grande rigueur pour permettre le « don en confiance ». Il a élaboré une Charte de Déontologie et agréé aujourd'hui 57 associations et fondations qui y adhèrent volontairement et s'engagent solennellement non seulement à respecter la Charte de Déontologie mais aussi à se soumettre à un contrôle continu. Il a aussi une action incitative auprès de l'ensemble du monde caritatif. [www.comitecharte.org](http://www.comitecharte.org)

**Service de Presse :** Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi\* -Tél. au Comité : 01 53 36 35 02/03 – mobile : 06 22 78 71 38 - Tél. bureau : 09 64 28 52 08 - mail : [contactpresse@comitecharte.org](mailto:contactpresse@comitecharte.org) ou [mp.medouga@orange.fr](mailto:mp.medouga@orange.fr) - \* se prononce Jikessi – [www.mp-c.eu](http://www.mp-c.eu).

### Annexe : Les 5 niveaux de décision de la commission d'agrément et de contrôle

Les décisions de la Commission d'agrément et de contrôle sont définies par l'article 8-3 du règlement intérieur du Comité de la Charte. Le renouvellement peut être :

- pur et simple
- assorti d'observations, de recommandations et/ou de demandes d'améliorations
- avec injonction de faire
- assorti d'un avertissement
- refusé.